

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DE SALERS

1. Présentation du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est géré par l'association Familles Rurales d'Anglards de Salers. C'est un service **gratuit** ouvert aux assistantes maternelles, parents et enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Le Relais Petite Enfance est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. La responsabilité de l'agrément des assistantes maternelles ainsi que les conditions d'accueils à leur domicile relèvent des services de Protection Maternelle et Infantile.

Le relais est un lieu d'accueil ouvert :

- aux parents et futurs parents
- aux assistantes maternelles
- aux enfants de 0 à 6 ans (accompagnés des assistantes maternelles, des parents ou d'un autre accompagnant)
- aux candidats à l'agrément

Un Relais Petite Enfance n'est pas un lieu de garde, les enfants qui se déplacent aux ateliers sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.

2. Fonctionnement du Relais Petite Enfance

Le bureau du Relais Petite Enfance se situe dans la commune d'Anglards de Salers.

Le Relais Petite Enfance est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h45. C'est une structure itinérante, les ateliers d'éveil ont lieu désormais sur 4 communes : Ally, Pleaux, St Martin Valmeroux et St Cernin. Ils se déroulent les matins de 10h à 11h30. Les après-midis sont consacrés à des temps administratifs ou à des permanences téléphoniques / rendez-vous.

Les ateliers d'éveil n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, et sont remplacés par des permanences administratives sur une semaine.

➤ **Le personnel**

L'animatrice du Relais Petite Enfance (Anaëlle MONTAUBAN) est titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants. En son absence, (congés annuels, maladie, formation) le relais sera fermé. Le relais sera fermé 11 semaines par an (6 semaines l'été, 1 semaine en Automne, 2 semaines à Noël, 1 semaine en Février et 1 semaine à Pâques).

L'animatrice est garante du règlement de fonctionnement.

➤ **Autorisations**

Une autorisation des parents concernant la prise de photos est nécessaire. Cette autorisation sera à remplir par tous les parents dont les enfants fréquentent le relais qu'ils soient accompagnés d'eux-mêmes, de l'assistante maternelle ou d'un autre accompagnant. Une autorisation de prise de photo pour les adultes présents aux temps d'ateliers d'éveil est à remplir.

3. Les missions et les objectifs du Relais Petite Enfance

Un Relais Petite Enfance a plusieurs missions :

- Animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, les enfants et les parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès au droit pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- Valoriser la profession d'assistante maternelle

C'est donc un lieu de rencontres, d'échanges et de partage entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants au travers d'ateliers d'éveil et de temps de rencontres organisés.

Les ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil sont proposés trois matinées par semaine : les lundis, mardis et jeudis de 10h à 11h30 dans les locaux mis à disposition par les communes.

Communes	Jour	Lieu	Horaire
Ally	Tous les lundis	Salle du 3 ^{ème} âge	10H/11H30
Pleaux	1 mardi sur 2	Salle du club house	10H/11H30
St Martin Valmeroux	1 mardi sur 2	Salle de la garderie	10H/11H30
St Cernin	Tout les jeudis	Salle polyvalente / salle sous la médiathèque	10H/11H30

Le relais est un espace d'échanges, de partage, de découvertes, d'éveil : les enfants ne sont pas obligés de faire les ateliers proposés ils peuvent jouer librement dans la pièce aménagée. Par ailleurs, ces ateliers ne sont pas réalisés à des fins de production mais pour le plaisir de l'enfant et sa soif de découverte et d'apprentissage.

➤ **Objectifs des ateliers d'éveil**

Les ateliers proposés visent tout d'abord à proposer un moment d'échange et de partage entre les adultes et les enfants.

Pour l'enfant:

- un lieu où l'enfant découvre, à son rythme, le plaisir du jeu, dans un endroit adapté et équipé de mobilier, jeux, jouets conçus pour lui tout en étant sécurisé par la présence de l'adulte qui l'accompagne.
- des moments privilégiés de jeu libre entre l'enfant et l'assistante maternelle ou entre l'enfant et son parent.
- un lieu d'apprentissage progressif de la vie en groupe. Par petites touches, l'enfant apprendra à communiquer avec d'autres enfants et adultes : c'est un soutien à la socialisation du jeune enfant, une préparation à l'école maternelle pour les plus grands, un pas vers l'autonomie.

– Pour l'adulte (assistante maternelle, parent et accompagnant):

- un lieu de rencontre avec des professionnelles de l'accueil de jeunes enfants
- un lieu d'échange sur la vie quotidienne du jeune enfant (chacun fait part de ses “petits trucs”, de ses connaissances, de son savoir-faire).
- un moment de jeux particuliers avec le jeune enfant: jeux différents de ceux de la maison, possibilité de faire des activités variées.
- un sas vers l'extérieur, exercer sa profession d'assistante maternelle à l'extérieur de son domicile, dans un nouvel environnement.
- un soutien à la fonction parentale au sein d'un lieu de rencontre, d'écoute, d'expression
- un lieu d'observation : l'adulte peut voir le tout-petit évoluer au milieu d'autres enfants, découvrir comment il tisse des liens avec autrui, le regarder manipuler, explorer les jeux et jouets, avoir conscience de ses capacités, de ses goûts, de ses évolutions...
- un lieu de parole, avec la réserve de parler de sujets d'ordre professionnel.

Le relai est un lieu de **rencontres**, de **jeu**, de **socialisation**, **d'éveil** pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte.

Des règles de fonctionnement sont énoncées afin de garantir :

- ✓ la sécurité des enfants
- ✓ le respect des autres
- ✓ l'intégrité des lieux

Le relais est un lieu qui accueille les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leur assistante

maternelle qui reste avec eux tout le temps de la rencontre, afin de garantir à l'enfant sa sécurité affective.

Tous les adultes portent un regard bienveillant sur les enfants mais l'enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Les adultes présents doivent être disponibles pour parler avec les enfants ou parler de sujets d'ordre professionnels tout en **respectant la vie privée des enfants, des familles, des assistantes maternelles**, ainsi que le secret professionnel, et tout en intégrant les notions de **non jugement** et de **confidentialité**.

➤ Déroulement des ateliers d'éveil

Les temps de rencontre se déroulent de 10h à 11h30.

De 10h à 10h30 : arrivées échelonnées selon le rythme de chacun avec un temps **d'échanges** pour les adultes.

Puis **proposition d'une activité** pour les tout petits avec la participation des adultes (comptines, éveil musical, motricité, histoires, activités manuelles, etc...)

Enfin, **jeux libres** sous le regard attentif de l'adulte

Départs échelonnés, **rangement** du lieu.

Les activités :

La principale activité de l'enfant est le jeu : à travers celui-ci, l'enfant construit ses propres expériences, apprend à se connaître et à connaître son environnement. Il entre en communication avec les autres, il s'épanouit.

Le jeu est le moteur du développement du bébé et évolue avec son âge. Le relais met à disposition de nouveaux jeux dans un autre contexte : présence d'autres enfants, d'autres adultes, dans un lieu différent.

Les adultes accompagnent l'enfant dans son jeu l'encouragent, lui montrent de nouvelles possibilités, observent ses réactions, son comportement, ses progrès ou ses difficultés.

Une activité structurée (autre que le jeu) peut être proposée à l'enfant, mais **elle n'est pas imposée**.

➤ Règles du déroulement d'un atelier d'éveil

- Les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Pendant les ateliers les accompagnants sont garants de la sécurité physique et affective des enfants dont ils sont responsables.

- Les adultes en charge des enfants doivent se conformer aux règles et instructions du relais telles que : ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Les assistantes maternelles s'engagent à respecter l'intimité des enfants (secret professionnel).
- Les assistantes maternelles et les accompagnants s'engagent à aider au rangement de l'atelier.
- L'animatrice du relais est garante du cadre de la matinée pendant laquelle se déroule l'animation.
- Les activités ne sont pas imposées aux enfants
- L'usage du téléphone portable est à limiter pendant ces temps d'échange.